

Le SNDGCT* se félicite du contenu du rapport remis au Ministre Olivier Dussopt sur le renforcement de la négociation collective dans la fonction publique

Lors de son audition du mercredi 11 mars dernier, par la mission chargée par le gouvernement de réfléchir à la négociation collective dans la fonction publique, le SNDGCT* avait présenté **14 mesures** engagées dans un dialogue social revisité et vivifié en collectivité**. Il se félicite aujourd'hui de la remise du rapport final au Ministre Olivier Dussopt, ce lundi 25 mai. Le SNDGCT y retrouve l'essentiel de ses positions dans les 29 propositions. Le rapport porte ainsi la vision d'un dialogue social sincère, éloigné des postures, qui doit permettre de faire face aux défis de la transformation de la fonction publique.

Le SNDGCT est convaincu que la modernisation de la fonction publique doit donner du sens, tant pour les agents que pour les usagers du service public. Ce doit également être le cas pour la réforme annoncée du dialogue social, en application de la loi du 7 août 2019. Ainsi, par la mesure principale de donner une valeur légale aux accords signés, **l'ordonnance à construire sera porteuse d'une innovation majeure dans la gestion des collectivités**. La mission a également formulé **des propositions concordantes** sur plusieurs points de passage importants :

- les champs de négociation,
- la légitimité des parties,
- les obligations de négociation,
- la formation des acteurs.

Le SNDGCT approuve que **soit promu le principe de favoriser les accords de méthode**. Ils sont le gage et le signe d'un dialogue social apaisé et constructif.

▪ DES REGRETS QUI SUBSISTENT

Si le SNDGCT est satisfait que la reconnaissance de la capacité des employeurs territoriaux à conclure des accords nationaux, soit une piste reprise dans son entièreté. **Il regrette que cela ne se traduise pas encore par une préconisation pourtant nécessaire.**

Il en est de même pour le retard pris pour le bon aboutissement de la mission et probablement le calendrier de l'ordonnance, au vu de l'état d'urgence sanitaire que le pays traverse. En effet, **les collectivités ne pourront pas disposer des outils nécessaires pour sa mise en application dans les délais imposés qui n'ont pas été reportés.**

Une réflexion complémentaire avec les organisations syndicales sur l'opportunité du recours à la technique, intermédiaire, de l'accord « minoritaire sauf opposition majoritaire », pourrait être une piste intéressante à conduire.

* Présidé par Stéphane PINTRE, le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents. www.sndgct.fr - @SNDGCT

** Communiqué de presse des propositions du SNDGCT disponible sur demande auprès du Service de Presse.